

DECRET N°74-59 du 8 mars 1974

portant nomination à la Direction Générale des Affaires Intérieures du Directeur des Affaires Politiques et Administratives, du Directeur des Etudes, de la Programmation et des Affaires Economiques, du Directeur des Collectivités Locales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972;
- VU le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n°72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le Décret n°73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
- VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU la Loi n°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des Hauts Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministre étant entendu ;
- VU le Décret n°73-376 du 26 Décembre 1973, portant organisation et fonctionnement du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- M. David OUENDO, Administrateur Civil de 1ère Classe 2ème Echelon, est nommé Directeur des Affaires Politiques et Administratives.

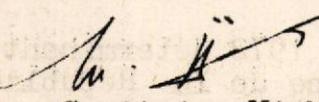
ARTICLE 2.- M. Ambali ADEBO, Administrateur Civil de 2è Classe 4è Echelon, est nommé Directeur des Etudes, de la Programmation et des Affaires Economiques.

ARTICLE 3.- M. Désiré ADOGBO-MEDAGBE, Administrateur Civil de 2è Classe 4è Echelon, est nommé Directeur des Collectivités Locales.

ARTICLE 4.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

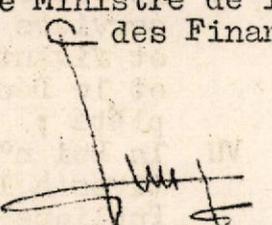
par Le Président de la République, Fait à COTONOU, le 8 mars 1974  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur et de  
la Sécurité,

  
Capitaine Michel AIKPE

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,

  
Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS

PR 5 - SGG 5 - MIS/DGAI 15 - Ministères 10 - IAA 2 - IGF 2 - DGP -  
INSAE 8 - CS 6 - DB-DC-CF-DI-Trésor-Solde 6 - Gde CHANC.-DCCT-CNI  
3 - DGF 2 - JORD 1 - Intéressés 3 - DGAJL 2